

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE		
Tél : +32 (0) 64 23 76 23	Fax : +32 (0) 64 23 76 33	Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Transport et expédition I			
Ancien Code	ECLG1B09TRA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOLG1090		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Pascal DEHUT (pascal.dehut@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à outiller l'étudiant.e pour l'aider dans la réalisation de missions telles que:

- Conseiller un client sur le choix d'un ou plusieurs modes de transport selon leurs spécificités, les besoins du client et les conditions environnantes;
- Conseiller un client sur le choix des infrastructures multimodales selon les attributs et contraintes de leur situation géographique;
- Conseiller un client sur le choix des Incoterms à privilégier dans le cadre du transport de marchandise;
- Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions;
- Proposer des pistes d'actions concrètes visant l'atteinte des objectifs de politiques telles que la SRM;
- Assurer le suivi documentaire et physique d'une opération d'expédition.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**
- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe éventuellement multidisciplinaire dans le respect de la culture de l'entreprise
 - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles en y intégrant les enjeux liés au développement durable
- Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**
- 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit
 - 2.3 Comprendre les attentes et besoins de son interlocuteur
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques**
- 3.1 Respecter les règles juridiques, douanières et administratives liées à l'approvisionnement, l'expédition et l'entreposage
 - 3.4 Optimiser les opérations logistiques
 - 3.5 Identifier, sélectionner et assurer le suivi des prestataires des services
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
- 4.3 Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Identifier et proposer des solutions adaptées aux besoins du client
- 5.3 Assurer le suivi documentaire et physique des opérations

Acquis d'apprentissage visés

Les objectifs de cette activité d'enseignement visent à outiller l'étudiant.e en vue d'optimiser le flux des marchandises suivant les souhaits de l'entreprise, le coût de transport, et à connaître les différents Incoterms existants ainsi que les spécificités des différents modes de transport. L'étudiant.e sera alors en mesure de choisir un transport adapté suivant les conditions demandées et en considération des politiques de transport en vigueur.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG1B09TRAA Politique et modes de transport I

48 h / 4 C

Contenu

Cette AA mobile notamment les contenus d'apprentissage suivants:

- Introduction générale au transport
- Les acteurs de la logistique et du transport
- La vision FAST de la Région Wallone
- La stratégie régionale de mobilité
- Les Incoterms® 2020 ICC
- Le transport routier
- Le transport maritime
- La navigation fluviale
- Introduction à la multimodalité
- Les unités de transport intermodal

...

Démarches d'apprentissage

Liens avec l'actualité, exercices, études de cas

Expérience gamifiée mobilisant les Incoterms® 2020 ICC à partir de scénarii tirés du réel.

Ces mécaniques de gamification visent à promouvoir une meilleure compréhension et assimilation des particularités des différents Incoterms.

Une ou plusieurs visites d'infrastructure multimodale (ex. Garocentre Terminal La Louvière) peuvent être organisées.

Un compte rendu peut être demandé à l'étudiant suite à cette/ces visite(s) et faire l'objet d'une évaluation.

Les notes de l'étudiant(e) font partie intégrante de la matière évaluée.

...

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance de Q/R sera proposée en fin de quadrimestre.

L'étudiant.e est invité.e à prendre contact avec l'enseignante par mail s'il/elle rencontre des difficultés pendant ou en dehors des séances.

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur Connected au regard de l'AA

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides de cours

Tout support présenté en classe/et ou posté sur Connected.

Les notes de l'étudiant fait partie intégrante de la matière pouvant faire l'objet d'une évaluation.

Modalités opérationnelles, notes de cours, présentations et autres support, vadémécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

100% de la note résulteront d'un examen écrit en session susceptible de porter sur l'ensemble de la matière.
Session Q3:

100% de la note résulteront d'un examen écrit en session susceptible de porter sur l'ensemble de la matière.
Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées sur Connected au regard de l'UE.

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session)

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).